CARREFOUR

Société anonyme au capital de 1.762.256.790 €

Siège social : 26 quai Michelet (92300) Levallois-Perret

652 014 051 RCS NANTERRE

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
10 JUIL. 2009
DEPOT N°

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE) DU 28 AVRIL 2009

19667

Le mardi 28 avril deux mille neuf, à neuf heures trente, à Paris (75001), 99, rue de Rivoli – au Carrousel du Louvre, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) sur convocation du Conseil d'Administration.

Avant d'ouvrir l'Assemblée Générale, Monsieur Amaury de Seze, Président du Conseil d'Administration, informe les actionnaires que le Conseil d'Administration a décidé de retirer du vote les résolutions 19 et 20 afin de définir de façon précise lors de la prochaine assemblée les critères conditionnant les attributions de stock-options et d'actions gratuites au regard de l'évolution de l'environnement.

Il ajoute que la Société utilisera les autorisations en cours en les conditionnant à des critères qualitatifs et quantitatifs.

Après avoir souhaité la bienvenue aux actionnaires, Monsieur Amaury de Seze déclare l'Assemblée ouverte, Assemblée qu'il préside conformément à la loi et aux statuts.

Madame Marie-Françoise Walbaum, représentant BNP Paribas, et Monsieur Philippe Lenglet, représentant la société Blue Capital, les deux actionnaires présents, disposant du plus grand nombre de voix et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

Le Bureau ainsi composé désigne comme Secrétaire Monsieur Bernard Carrel Billiard.

La présente Assemblée a été réunie suite à la convocation qui a été adressée aux actionnaires nominatifs par lettre individuelle le 1er avril et suite aux avis publiés par les soins du Conseil d'Administration dans les BALO des 16 mars et 22 avril et la Loi des 3 et 22 avril 2009.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

L'ordre du jour de l'Assemblée, mentionné dans l'avis de convocation, est le suivant :

ORDRE DU JOUR

A Caractère Ordinaire

- Nomination d'un Administrateur en adjonction à ceux en exercice,

- Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant,

Il est déposé sur le bureau, à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire des journaux contenant les avis de convocation et de fusion,
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire nominatif,
- les copies des lettres de convocation des Commissaires aux Comptes,
 la feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- la feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le registre des procès-verbaux d'Assemblées,
- la liste des actionnaires,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe afférents à l'exercice 2008, ainsi que les comptes consolidés dudit exercice et le tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- le rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission de vérification et de contrôle pour l'exercice 2008,
- les rapports des Commissaires aux Comptes sur les modalités et conditions des opérations soumises à l'approbation de l'Assemblée,
- le texte des projets de résolutions.

pièces reconnues régulières par le Bureau.

L'inscription ou l'enregistrement comptable préalables en vue de la présente Assemblée des actions au porteur exigée par les statuts et l'avis de convocation ont été régulièrement effectués et justifiés, tous les documents et renseignements prescrits par la réglementation en vigueur ont été communiqués aux actionnaires ou mis à leur disposition dans les conditions légales et, en suite de la parution au BALO de l'avis préalable à la convocation, la Société n'a reçu aucune demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

La feuille de présence, émargée par les actionnaires présents, en leur nom et au nom des actionnaires représentés, mentionnant également les actionnaires votant par correspondance, et certifiée exacte par les membres du Bureau, fait ressortir que la présente Assemblée, régulièrement convoquée et constituée, réunissant le quorum prévu par la loi, peut valablement délibérer.

Amaury de Seze rend ensuite compte, au nom du Conseil d'Administration, des événements qui ont suivi la dernière Assemblée Générale et des décisions prises. Il ajoute que la crise, d'une ampleur que peu d'experts avaient prévue, affecte durablement la consommation des ménages et, par conséquent, l'activité de la Société. Il rappelle que c'est dans ce contexte qu'un nouveau Directeur Général a été nommé, en la personne de Lars Olofsson.

Le Président précise que Lars Olofsson a proposé au Conseil d'administration une stratégie à la fois ambitieuse et pragmatique, approuvée sans réserve. Le cap est fixé. Les objectifs sont clairs. Il s'agit, tout en poursuivant une croissance soutenue, de retrouver le niveau de rentabilité qui a caractérisé Carrefour au cours des 40 premières années de son existence.

Lars Olofsson expose ensuite aux actionnaires les raisons de son engagement chez Carrefour puis présente les membres du Comité exécutif.

Eric Reiss détaille ensuite les résultats financiers de l'année 2008 : chiffre d'affaires, croissance du résultat opérationnel, frais financiers et autofinancement. Il conclut en soulignant qu'avec une solide génération de cash flow libre et à une gestion prudente du bilan, les ratios financiers du Groupe demeurent des plus solides.

Lars Olofsson reprend alors la parole et indique à l'Assemblée quels sont les atouts de Carrefour ainsi que les défis stratégiques, opérationnels et financiers que l'entreprise va devoir relever.

A titre d'illustration de ses propos sur l'innovation, le Directeur Général invite Gilles Petit, Directeur Exécutif en charge de la France, à présenter la nouvelle gamme Carrefour Discount.

Lars Olofsson termine en détaillant les priorités opérationnelles pour 2009 : le commerce, la maîtrise des coûts et l'amélioration de la capacité d'autofinancement. Il conclut en rappelant son ambition pour Carrefour : être le commerçant préféré des consommateurs.

L'Assemblée sur proposition du Président n'émet aucune objection à ce qu'il ne soit pas procédé à la lecture du rapport de gestion.

Le Président invite ensuite les Commissaires aux comptes à donner lecture de leurs rapports.

Ces interventions achevées, le Président indique à l'Assemblée qu'avant de procéder à l'ouverture des débats il convient de donner lecture des réponses du Conseil d'Administration aux questions écrites posées par des actionnaires.

Plus personne ne demandant plus la parole, le Président demande à l'Assemblée de l'autoriser à ne préciser que le contenu des résolutions qui vont être soumises à son approbation.

Cette proposition est acceptée par l'Assemblée.

Bernard Carrel Billiard informe l'Assemblée que le total des titres détenus par les actionnaires présents ou représentés s'élève à 366 761 621 actions soit 53,49% du capital, en composition ordinaire, et à 366 155 932 actions soit 53,40% du capital, en composition extraordinaire. Le quorum requis pour la validité des délibérations de l'Assemblée, Ordinaire comme Extraordinaire, est donc atteint.

Les résolutions sont alors mises aux voix par Monsieur Amaury de Seze.

SIXIEME RESOLUTION
(Nomination d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant en matière ordinaire, nomme, à compter de ce jour, Monsieur Lars OLOFSSON, Administrateur de la Société, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 451 894 750 voix pour, 5 437 734 voix contre et 240 595 abstentions.

DOUZIEME RESOLUTION
(Nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant)

L'Assemblée Générale, statuant en matière ordinaire, sur la proposition du Conseil d'Administration, nomme, pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant de KPMG SA : Monsieur Bernard PEROT, domicilié à Rueil Malmaison (92500) 32, rue du 19 janvier, en remplacement de Monsieur Alain FEUILLET.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 355 137 050 voix pour, 100 123 205 voix contre et 2 312 824 abstentions.

Pour extrait certifié conforme



Le Secrétaire